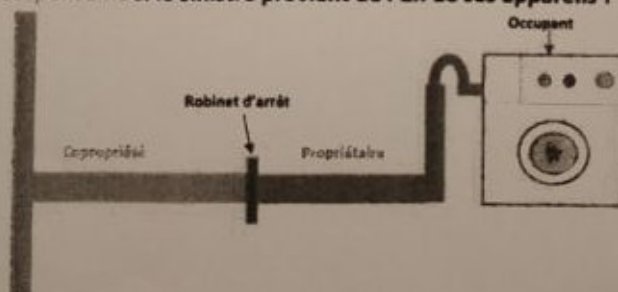


Note d'information : Procédure en cas de sinistre

COPROPRIETAIRES : COMMENT AGIR ?

LES PRINCIPES GENERAUX de la NOUVELLE CONVENTION IRSI pour les DEGATS DES EAUX et INCENDIE en parties privatives.

- Que l'origine soit privative ou commune, l'occupant du local lésé (locataire ou copropriétaire non occupant ou copropriétaire occupant) doit déclarer son sinistre à son assureur pour gestion, l'assureur immeuble n'intervient plus en ligne directe.
A défaut d'assurance du locataire, c'est l'assurance du Copropriétaire Non Occupant qui devient gestionnaire du sinistre.
- Un constat dégât des eaux doit être complété par le lésé et le responsable ainsi que par le syndic pour recueil des informations (nouveau modèle).
- C'est le lésé ou son assureur qui organise la recherche de fuite et qui la prend en charge.
- Le lésé fait établir ses devis de remise en état pour ses dommages.
- Dans la limite de la convention IRSI, le lésé sera indemnisé directement par son assureur.
- L'occupant sera responsable si le sinistre provient de l'un de ses appareils !



- Pensez aux mesures de prévention : fermez l'eau lors d'une absence prolongée, vérifiez vos joints d'étanchéité.

RAPPEL IMPORTANT: Selon l'article 9-1 nouveau de la Loi du 10 juillet 1965 créé par la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 : " Chaque copropriétaire est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité soit de copropriétaire occupant, soit de copropriétaire non-occupant. Chaque syndicat de copropriétaires est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre. "

NOS AGENCES

Chambéry	Aix les bains	Le Bourget du lac	Challes les eaux	Pont de beauvoisin	Albensville	Méribel
Elourg St Maurice	Arc 1800	Arc 1800	Arc 2000	Peisey Vailandry	Tignes	Val d'Isère

Siège Social : 45 rue Sommerier - 73000 Chambéry - SAS au Capital de 3 355 000 € - RCS Chambéry B 405 408 394 - Siret 405 408 394 00022. Carte Professionnelle n°CPI 7301 2016 000 004 774 délivrée par la CC de la Savoie - N° TVA Intracommunautaire: FR 06 405 408 394 - Calme de Caravello 0411431 Assureurs 80 rue de la République 73100 Bourg



UN HABITAT
GRUPE HABITER